

PREFACES

M. FRANÇOIS BAERTSCHI

Conseiller administratif de la Ville de Lancy.

Qu'on le veuille ou non, la commune de Lancy s'ancre de plus en plus à la ville – aux villes – qui l'entourent: preuve en sont les nombreux aménagements urbains qui structurent de plus en plus les accès et les logements. Cette évolution est le résultat d'une mobilité grandissante des habitants et d'une bonne santé économique du canton de Genève : elle est un fait qu'il faut intégrer à notre développement, même si quelques uns regrettent l'époque où l'avenue des Communes-Réunies était bordée de champs de blé.

La politique fédérale du développement du territoire fait le constat que, en Suisse, chaque seconde, un nombre x de m^2 est bétonné, et qu'à cette allure, notre territoire va perdre de sa variété et que nous ne pourrons plus vivre dans un environnement préservé. Est-ce à dire que nous devons tout stopper, que la préservation du patrimoine doit l'emporter sur des besoins de logements dont souffre le canton de Genève? Certes non, mais la prise en considération de l'exiguïté de notre territoire doit orienter nos choix: ne pas gaspiller le sol. Car l'enjeu est de taille: dans un canton prospère économiquement, où les appartements sont rares, il faut d'un côté donner aux jeunes qui veulent s'installer des conditions propices à leur logement, mais aussi faire en sorte que les surfaces au sol soient le moins possible imperméabilisées: la qualité de vie est à ce prix.

Lancy a le redoutable "privilège" d'être parmi les villes suisses de 20'000 à 50'000 habitants celle qui a la plus forte densité d'habitants, mais elle est aussi une commune émaillée de nombreux parcs qui font sa fierté. Ce paradoxe doit être le fil conducteur de notre développement: offrir aux entreprises et aux futurs habitants de la place mais aussi – et surtout – dégager des espaces publics qui permettent aux communiens "d'être bien à Lancy". La ville n'est pas criminogène parce qu'elle est peuplée : elle peut le devenir parce que les structures d'accompagnement sont inexistantes ou inadéquates: crèches, écoles pour les petits, centre de rencontre pour les adolescents et les adultes, mobilier urbain adapté pour les seniors et surtout présence d'associations permettant à chacun de s'intégrer dans son quartier.

Le défi pour les 15 prochaines années est donc posé: saurons-nous faire de Lancy une commune accueillante réservant des quartiers conviviaux d'où le trafic motorisé aura été sinon banni du moins canalisé? Ce plan directeur communal essaie de donner des réponses – puisse-t-il trouver un accueil chaleureux auprès de la population et des autorités cantonales !



François Baertschi,
Conseiller administratif

M. CLAUDE RAFFESTIN

Professeur de Géographie à l'Université de Genève et co-auteur de la précédente version du Plan directeur de Lancy (1994).

C'est au moment d'écrire une préface que l'imprudance commise, d'avoir accepté de le faire, devient évidente, surtout si l'on tient à éviter les hyperboles afin de s'interdire d'être "proche d'un discours de fin de banquet ou d'une oraison funèbre" comme l'a écrit, à propos des préfaces, le plus genevois des écrivains argentins, Borgès, qui repose au cimetière des Rois.

Les plans directeurs communaux ont maintenant une assez longue histoire à Genève pour qu'il soit permis de les évaluer. Comment pourrait-on définir, hors contexte législatif et institutionnel, un plan directeur? Je serais tenté de dire qu'un plan directeur est, en somme, une sorte d'utopie cohérente et rationnelle, mais raisonnable aussi pour la collectivité qui l'a voulu et accepté. Je pense qu'il est loisible de dire que la lecture de chaque plan directeur renseigne sur les préoccupations de la "communauté habitante" qui a cherché, au fil des quarante années écoulées, à maîtriser son futur. Le plan directeur est aussi un rempart contre le "laisser faire" souvent générateur de chaos dans le développement territorial.

Le premier plan directeur de Lancy, en 1968, reflète la prise de conscience des grandes transformations de l'après-guerre. Le deuxième plan, en 1982, cherche à maîtriser l'urbanisation et à éviter le syndrome de banlieue. Sa révision, en 1994, a tenté, dans la mesure du possible, "d'ordonner et de coordonner".

Lancy en est, maintenant, à son quatrième plan directeur qui, à travers la prise en compte des grands projets d'infrastructure de l'agglomération genevoise, essaie de préserver qualité de vie et développement durable de la population lancéenne.

Le plan directeur de 2008 est, non seulement, dans le droit-fil des aspirations et des volontés de la population, mais il recourt pour le montrer à une remarquable instrumentation cartographique et photographique, pour serrer au plus près, sans doute, la meilleure présentation possible aux habitants. L'image simple et claire, immédiatement appréhendable, a été, plus que dans les plans précédents, sollicitée. Les images relatives au passé et celles relatives au futur encadrent le territoire actuel, pour en contrôler le changement ininterrompu et lui conserver une physionomie qui puisse continuer à alimenter une mémoire culturelle intergénérationnelle.

Si tous les plans directeurs communaux ont pu, au moins partiellement, remplir ce rôle de mémoire, alors je crois que la République et canton de Genève peut et doit être satisfaite du travail accompli.